

Devront être les suivantes

une de	12000
une de	11600.
une de	11150.
une de	x 11000
une de	x 9100
une de	8250
une de	x 7950.
une de	7600.
une de	x 7600.
une de	7250.
une de	x 7100.

Ces Seuls Caïstes sont exceptés du prix général

3^e Il est convenu que cet Entreprenneur seroit payé le solde du prix du transport à chaque voyage, & la charge par un rapport des Recus de M. François Antonini chargé de recevoir & d'emmagasiner les Caïstes à Cytaevchia, les quels recus doivent être conformés aux Nôtes que le Sr Antonio Beali qui reside à Rome aux Chargemens remettra chaque jour à M. le Directeur

4^e Le Sr Joubin a été le Sr Antonio Beali Gard. Magasin & Secrétaire Marchand pour prendre soin des Chargemens à Rome. Le Sr Antonio de Gard. Magasin ne s'attend sur l'entree prochaine et au lieu de Dix Pistres qui lui avoient été faits, a été fait il lui en sera payé trente par mois tant qu'il durera le chargement à compter du 1^{er} Mars. Il lui a été promis en sus, une Gratification de Vingt pistres lorsque le tout sera terminé.

Il est à observer que chaque jour il doit tenir un Recu de l'Entreprenneur du Transport, contenant le nombre & le poids de Caïstes & le remettre à M. le Directeur

5^e Tous recus & emmagasins les Caïstes à Cytaevchia il y a envoyé le Sr François Antonini Det. Marchand Checc. Marchin & qui il est convenu de payer sept Caïstes par jour, et à la fin de l'Ouvrage, une gratification de Dix Pistres. Il doit sous les surveillances de M. le Caïste, faire débarquer & emmagasiner les Caïstes & en donner aux Eschiviers un bon enonceant le nombre & le poids des Caïstes, que ceux ci rapporteront à M. le Directeur, qui leur payera ce defferaux voyage, ou bien demander de Mandats sur M. Corlonia, que les Sr's Viduans quitteront en recevant la somme. Ce sera sur la réunion de ces Mandats Recus que M. le Directeur arrêtera la somme totale qui aura été payée par le Sr Joubin.

6^e Afin de mettre dans cette Operation tout le Economie possible le Joubin a obtenu du Gouvernement, de faire tout à Rome

X. l'année des Recus ne sont jugés que le 10. Mars. les Recus, le 2. Mars.

X. expédition pour l'entree de Rome - a compter de 10. Mars. les Recus, le 2. Mars.

que Costaruechia. On donne à ces hommes six sols par jour. Adome
ils sont dirigés par un sergent à qui on paye la journée double
C'est à dire deux sols. Mais à Costaruechia c'est un homme
libre qui les dirige & de plus ils sont gardés par un fidèle à qui
l'on paye leur journée. A Rome, comme ils sont gardés
par un soldat, cet article ne coûte rien.

7. M^r. Francis Consul de France à Costaruechia a bien voulu
charger de surveiller dans cette ville tout ce qui a rapport à ces
opérations, ainsi que de payer tous les frais qui y auront trait
M^r. le Directeur voudra bien lui rembourser en avance.

8. M^r. le Ministre dans la Lettre dont un extrait est en tête de
cette Exposition est venu à l'effet de passer à ce déposant
je vais donner une somme de 20,000 f. que M. Perrigault
recevra du 1^{er} au 15. J. Mars prochain. Sur moyen de ces dispo-
sitions dont j'informe le Bourgeois M. Colonna sur correspondance
à traverser par à vous compter les sommes qui seront nécessaires
pour le transport de l'Equipement des objets l'art
à Costaruechia. Quant la réception de cette Lettre M^r.
Colonna suivant son obligation ordinaire avoit déjà contracté et
même offert d'annoncer ce qui concernoit ce transport. Je joins
ici la Note des Mandats qu'il a de moi.

9. Je rends 665. Comme de suite l'Emballage qui ont été envoyés
à Costaruechia afin que l'on puisse, lors de l'Embarquement
faire les réparations aux emballages que l'humidité de les Rats
auront rendus nécessaires.

10. Afin de s'assurer de l'état de toutes les Caisses à peu près
une espèce de Vérification de l'Accusé qu'il envoie, M. le Directeur
ou la personne qui chargera de cette surveillance, fera bien de
marquer, ainsi que cela s'est commencé, les Caisses entrées, sur le
Plan de l'Arsenal, Mais pour ne pas s'embrouiller, il est important
de faire travail chaque fois qu'il sera apporté des Accusés à
des pas de laisser arriver. On observe que les Caisses de la
Caisse continuel dans l'Arsenal, étoit de 240.

11. La Totalité des Caisses est, comme il a été dit, de 292.
Lors que le transport sera terminé, il faudra que M. le Directeur
en tienne le Recensement de M. Francis, cette prise seule pouvant
opérer le décharge.

12. Comme on a permis de plancher, toutes les parties ouvertes de
l'Arsenal au dessus des murs de l'Arsenal, permettez qui a coûté 300. f. par
il sera nécessaire de vendre à des fins garder plus de l'Arsenal
qui servent à les appuyer, en les vendant au plus offrant, sur quoi
la somme qui en restera sera en déduction des frais de cette
Exposition est à dire du transport à Costaruechia.

Note

Il est à observer que le Comptable étant malade pendant l'écriture
que l'Enregistrement s'opère, les personnes chargées de transmettre sur
les billets, les Numéros qui étoient sur les Cassettes, ont commis des
erreurs. J'en rétablirai des Numéros doubles. Comme la totalité
des Cassettes existo, ces erreurs sont sans conséquence, puisque des faux
les Vales les véritables Numéros se trouveront écrits sur les Cassettes
ainsi il faut enregistrer ces Numéros avec leur poids tel qu'ils
sont sur les Cassettes.

Il faut encore rappeler ici que l'achat d'acier de la sorte de l'Arsonal a
été fait par M. de Laffie Maître Maçon de la Mission de Douville à qui il sera
payé pour le terrain qu'il a fourni, Vingt Pistons, la digue etc. compris. le
Cable en l'air de 12 Pistons pas moins à compter du 6. Mars.

X Les uns m'ont dit
le 6 Avril a été payé
à la même que le
Comptable, c'est
comme avec d'autres
lettres que l'on
m'a dit par exemple
de la Part.

Le Souffleur a proposé au Ministre, dans le cas où l'intention du gouvernement seroit de
faire transporter également à l'Antenne la statue de l'Empereur par M. Lanava, de profiter
de l'acier fait en acier par les Pistons pour porter jusqu'à 15000 (cette statue n'empêchera pas)
le Ministre est prêt de la lettre de donner son ordre à M. Laffie. Si l'acier
est affirmé la prise en les à son profit le leur, comme payé les poids au-dessus
de 7000.

A Rome le 11. Avril 1809.